

Francis KUHN
Premier adjoint délégué aux finances, ressources humaines, innovation, projets européens, développement numérique, affaires juridiques, commande publique, administration générale, état-civil, élections, cimetières

Digne-les-Bains, le 20 novembre 2024

Mesdames, Messieurs les présidents,

Notre commune de Digne-les-Bains dispose d'une vitalité de sa vie associative grâce à vos associations qui lui permettent de faire rayonner des animations et des activités solidaires, culturelles, sportives et d'animation notamment auprès des dignoises et des dignois, mais aussi, auprès de nos visiteurs. C'est un réel atout et une richesse pour notre commune.

Cette vitalité s'est manifestée le 15 septembre dernier à l'occasion du Forum des associations couronné de succès grâce à la présence d'une centaine d'associations. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui ont pu y participer.

Au-delà de cet événement, vous le savez, la municipalité accompagne au mieux vos actions et initiatives, au travers d'aides financières, logistiques et techniques.

Dans ce cadre, vous trouverez tous les éléments nécessaires pour pouvoir déposer une demande de subvention pour 2025, sur le site internet :
<https://www.dignelesbains.fr/demarches-administratives/demande-de-subvention/>.
Votre dossier 2025 devra être retourné avant le 10 janvier 2025.

Comme ce fut le cas pour les épisodes budgétaires des années 2023 et 2024, la situation financière des communes reste très tendue notamment en raison de l'inflation.

Mais elle est aussi inédite par l'ampleur des ponctions que l'État entend imposer aux collectivités. Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros. Joint à d'autres mesures, ce montant atteint les 8 milliards d'euros.

Alors même que nos collectivités locales ne sont pas responsables des déficits ou de l'endettement de l'État, ces mesures seraient injustes pour les collectivités locales et qui font planer de graves menaces sur l'exercice de nos services publics. Par ailleurs, les efforts considérables demandés au Conseil départemental et au Conseil régional entraîneront également des répercussions significatives pour notre territoire.

Ainsi ce sont nos investissements, nos entreprises, nos services publics, notre secteur associatif et, en conséquence, chacune et chacun de nos habitants qui sont affectés, et, en premier lieu, les plus fragiles.

Par ailleurs, et parce que cela est essentiel à l'attractivité de notre territoire, ces contraintes ne doivent pas nous empêcher de poursuivre nos efforts en matière de fiscalité et de dette : stabilité, voire baisse des taux de fiscalité, poursuite de la baisse de la dette, maîtrise globale des dépenses. Ainsi, tous les services de la ville sont sollicités pour contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans pour autant que la qualité des services rendus aux habitants ne diminue.

C'est pourquoi, la Municipalité souhaite également que soit prolongé l'effort de sobriété en matière de subventions aux associations, que plusieurs d'entre vous ont parfaitement compris et appliqué, acceptant, dans le cadre de leur demande de subvention pour 2024, de participer à la bonne tenue du budget municipal.

L'ensemble des élus, chacun dans le cadre de sa délégation, travaillera avec vous afin que la subvention allouée par le Conseil Municipal pour 2025 corresponde bien à vos besoins, tout en veillant, chaque fois que ce sera possible à ce que l'enveloppe globale prévue au budget permette d'enregistrer le même niveau d'économie que celui qui est demandé aux services.

Nous vous remercions, par conséquent, d'anticiper dans vos demandes d'aides financières, cet objectif, en limitant vos demandes au montant de subvention strictement nécessaire pour la réalisation de vos projets en 2025, incluant vos besoins de fonctionnement, tout en recherchant les économies possibles. Encore une fois, les élus seront à vos côtés, dans le cadre de leurs délégations, pour toute question.

La commission "Vie associative", dont c'est le rôle, prendra à cœur d'examiner chaque demande avec toute la bienveillance habituelle, mais portera aussi un regard particulier sur les recherches d'économies et l'adaptation de vos actions à ce contexte très particulier, qui nous concerne tous.

En vous assurant de notre soutien et en vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les présidents, l'expression de mes sincères salutations.


Francis KUHN

